



Allocation scolaire

Par celine2424

bjr , voila ma question ..j'ai déposer les certificats de scolarité de mes filles agées de 19 ,16 ans. Ma fille de 16 ans est toujours scolarisé. Depuis le 8.10.2012 j'ai fournit les documents , en attendant qu'ils traitent le dossier . Voila ou nous en sommes étant en précarité avec un dossier accepter par la bdf d'un dossier de surendettement. Nous sommes le 27.11.2012 . j'ai apl la caf a 2 reprises pour leurs demander mes droits auquel ma fille a le droit . Mais ils me disent qu'il ne traite pas encore le dossier . Alors je voulais vous demander comment réclamer ce du. Car a caf ne se gêne pas quand elle doit récupérer sur les allocataires. Me disant a chaque fois le dossier va être traiter . on comprend qu'il n'ont pas les moyens d'effectif mais l'allocataire paie les conséquences et comprenez vous que cela devient injuste. alors quel serai le recours a cette demande ..merci de votre attention.